

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

L'An deux mil vingt et un le trente mars à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée Siméon BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 03 2021

Présents : M BLANC Amédée - Mme CANEL Monique - M COMBET Rosan - M JOLY Jean-Pierre - Mme LE FEVER Jennifer - M MAILLE Emmanuel - Mme MAZARD Vanessa - M NERON Julien - Mme RICOUX Catherine - Mme VIAU Monique - M VALLA Max

Absent excusé :

Secrétaire de Séance : M MAILLE Emmanuel

Arrivé de Mme MAZARD Vanessa à 20h30

1 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2020

M JOLY Jean-Pierre présente les comptes administratifs 2020 du CCAS, de l'Eau et Assainissement et de la Commune.

Les résultats sont les suivants :

a) CCAS

excédent reporté : + 685,20 €
Dépenses : 2 220,49 €
recettes : 3 925,00 €
excédent de clôture : + 2 389,71 €

Une date est à prévoir pour le vote du CA, CG et Budget avec les membres du Conseil d'administration du CCAS.

b) EAU et ASSAINISSEMENT

section de fonctionnement

excédent reporté : + 19 977,89 €
dépenses : 69 197,57 €
recettes : 84 614,19 €
Excédent de clôture + 35 394,43 €

Section d'investissement

excédent reporté + 196 373,12 €
dépenses: 6 506,02 €
recettes : 21 872,70€
Excédent de clôture + 211 739,80€

c) COMMUNE

section de fonctionnement

excédent reporté : + 24 126,29 €
dépenses : 315 807,03€
recettes : 443 033,38€
Excédent de clôture : + 152 042,91 €

section d'investissement

excédent reporté : + 133 922,47€
dépenses : 227 931,98 €
recettes : 256 746 €
excédent de clôture + 162 736,49 €

Les comptes administratifs 2020 correspondent aux comptes de gestion 2020 à la trésorerie.

M Blanc sort pour le vote des comptes administratifs.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
approuve les comptes administratifs 2020 Commune, Eau, CCAS dressés
par Monsieur BLANC, le Maire.**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
approuve les comptes de gestion 2020 Commune, Eau, CCAS dressés par
M MESNIER comptable à la Trésorerie de Lamastre au 31/12/2020**

2 - BUDGETS PRIMITIFS 2021

Le conseil municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2021

a) CCAS :

section de fonctionnement : 4 919,71 €

b) EAU

section de fonctionnement : 108 394,43 €

section d'investissement : 236 739,80€

c) COMMUNE

section de fonctionnement : 412 042,91€

section d'investissement : 615 340,50€

4 - VOTE DES TAUX 2021

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
vote à l'unanimité les taux d'imposition 2021 comme suit :**

Suite à la réforme de la taxe d'habitation et pour le maintien de la garantie des ressources des communes.

- La part de TF sur les propriétés bâties des départements est additionné au taux communal.

Pour notre commune le taux du département pour 2020 était de 18,78% et celui de la commune de 17,74%. Le taux de référence pour la commune en 2021 devient 18,78+17,74 soit 36,52%.

Taxe d'habitation	7,79 %
Taxe foncière bâti	36,52 %
Taxe foncière non bâti	81,36 %

5 - CONVENTION ET PARTICIPATION ARDECHE MUSIQUE ET DANSE :

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame la Directrice de l'École sollicitant l'intervention d'un professionnel de la musique pour l'année scolaire 2021-2022. Le coût financier s'élève à 600 € payable au Syndicat mixte du conservatoire Ardèche Musique et danse pour 15 séances pour la classe de TPS à CP.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Autorise M. Le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte
Ardèche Musique et Danse,
et prévoit la participation de 600 € au BP 2022.**

DIVERS :

Carherine RICOUX nous informe que le 9Mai il y aura le Marché aux fleurs de l'école. Les Bons de commande seront déposés dans les boîtes aux lettres de la commune. Les fleurs viennent de chez Cyril DODE à Lamastre,

M Le Maire informe les élus que la réserve incendie sera installée à la coopé et non en dessous de la salle communale .

Fin de séance 22h.

Le Maire,
Amédée BLANC

